CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra se payer comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant que des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons animaux épaves ou égarés &c. &c., ne seront point portés en compte séparé mais au prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour des nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

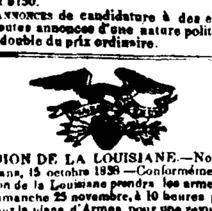

LÉGION DE LA LOUISIANE.—Nouvelle-Orléans, 15 octobre 1838.—Conformément à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 25 novembre, à 10 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif d'officiers et soldats de leur compagnie présents à la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
17 oct Aide de Camp.

CITY-HOTEL,
Encoignure des rues Commune et du Camp

M. ET Mme. G. Shall, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, que cette maison si favorablement connue sous le nom de *Bishop's Hotel*, sera ouverte mercredi, 14 du courant, pour recevoir la bonne société.

Ils viennent de faire réparer en entier cette maison et meubler partout, et donnent l'assurance aux voyageurs et aux citoyens de la ville qu'ils ne négligeront rien pour soutenir la haute réputation qu'a acquis cet établissement.

Une collation sera servie à 11 heures dans la matinée du 14 courant, à laquelle le public est généralement invité. 13 nov—1m

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.—Le soussigné vient de recevoir cinquante caisses du susdit sirop et une lettre de M. F. Boubée, le nommant le seul dépositaire de son remède à la Nouvelle-Orléans, à la place de MM Lataste & Brulatour.

Les nombreux certificats que M. Boubée a obtenus en Europe, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son remède contre la goutte et les rhumatismes; ici même l'on pourrait en obtenir d'une foule de personnes bien connues, qui se réjouissent chaque jour d'avoir rencontré un aussi puissant remède; en effet, quoi de plus précieux qu'un remède dont une seule dose porte un soulagement immédiat, chez l'homme le plus anciennement atteint de ces cruelles maladies, goutte et rhumatisme, et le met à même de vaquer à ses affaires; aussi en continuant le traitement dans un cas ancien, les attaques ne se reproduisent que fort rarement, et avec beaucoup moins d'intensité, elles n'ont même pas lieu quand on prend le remède à temps; dans les cas nouveaux ou pas trop anciens, le traitement régulier obtient guérison complète. A. A. PEYCHAUD,
13 nov No. 123, rue Royale

MISE EN VENTE AUJOURD'HUI chez H. Gaillardet, (encoignure Royale et Orléans) les articles suivans

Manteaux pour dames et pour enfans; châles de tout genre; châles-pélerines en satin et en velours; bonnets d'enfans; dentelles noires et blanches, crêpes, lisses et colliers; cravates les plus nouvelles; mouchoirs de batiste, jaconat et mousseline; mouchoirs brodés, tabliers, robes et peignoirs très riches; robes de bal; assortiment varié de bijouterie; cavas à odeur, toiletterie d'écaille; broderie; peignes de buffle et d'écaille, bronzes variés; veilleuses; pièces de théâtre, lithographies; vannerie de toute espèce; cartons à basin et de bureau; marbres d'Italie pour cheminées, tables; éponges fines, etc; robes de chambre et pantoufles en maroquin pour hommes.

En attendant, un assortiment beaucoup plus considérable par les prochains arrivages, et qui sera annoncé aussitôt après débarquement.
12 nov—8

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil avis est donné que Lundi, 3 décembre prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication de la ferme des deux halles de la première municipalité, pour une année, à compter du premier janvier 1839.

Le 12 novembre 1838.
13 nov C. GENOIS, Maire.

ROBERT H. WHITE—No. 34, rue Gravier—Offre à vendre en débarquement et en magasin—Sucre café de St. Domingue; 700 paquets the tonnelet; 1500 barillets clous assortis, de Boston et de Philadelphie, 300 caisses blanc de baleines; 1000 caisses savon No 1, 50 pipes huile d'automne et d'hiver; 150 caisses tabac manufacturé; 500 rames papier à envelopper, 1329 paquets maquereaux, No. 1 et 2, 25 petits barriques vieux vins de Sherry; 200 do do Madère; de Marseilles; 200 caisses vin de Bordeaux; 150 caisses à l'eau de vie; 150 barils vinaigre de cidre; 200 pièces toile à voile; 20 balles coutil; 112 rouleaux corde, &c. &c. 10 nov

AVIS—A l'ouverture de la saison des affaires, le soussigné prévient le public qu'il continue à se charger de toutes les affaires qui se rapportent au courtage, tels que, vente et achat de propriétés, d'esclaves, de produits de marchandises, &c, escompte de billets, prêts et emprunts sur hypothèque ou autrement, vente et achat d'actions de banque, &c.

Ayant formé une société avec Mr. And D Dorio pour se charger aussi de toutes ventes en général à l'encan. On offre à vendre maintenant:

Deux maisons, rue St. Louis, une rue d'Orléans, une autre rue des Ursulines, plusieurs autres au Faubourg Tremé et dans les Faubourgs Marigny, Washington, Clouet, &c.

Une quantité de terrains dans la ville et les faubourgs de la Nouvelle-Orléans, plus 8 terrains et deux cents entiers à Carrollton, très bien situés. Une jolie habitation à environ sept lieues audessous de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, mesurant plus de 4 arpens de face au fleuve sur 40 de profondeur. DIDION,
9 nov—6 Courtier, Passage de la Bourse.

AVIS—Bte. JUETTE, rue Toulouse, No. 51 vient de recevoir par le navire Zampa, de Nantes, Oignons Guignolet véritablement d'Angers 1er qté.
caisses de 100 boites petits pois chaque,
do. Conserves alimentaires,
do. 100 boites truffes naturelles,
do. Sardines à l'huile, G. & P.
do. Fraises et cerises,
do. Brosses et balais. 9 nov—1m

DEMANDES DE CONTRACTEURS.—La Compagnie du chemin de Plaquemines recevra des propositions jusqu'au 17 du courant, pour l'ouverture et la construction d'un chemin qui doit commencer à la Levée, sur la rive droite du fleuve, à environ 4 milles au-dessous de cette ville, de la traversant la cyprière et la prairie jusqu'au fleuve près du Détour des Anglais distance d'environ trois milles.
G. B. MILLIGAN,
Président du Chemin de Plaquemines,
nov—8 rue de la Douane, No. 49.

NOUVEL ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE. Louis Muh, informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages des montres en or pour hommes et pour femmes; montres en argent Lever; porte crayons en or, cadres pour portraits, épinglettes en or, bagues, boucles d'oreilles, chaînes de sûreté, rasoirs de Rogers, des en or et en argent, chaînes, montres en soie, et une variété d'autres articles. Il a à vendre en gros et en détail, à des conditions avantageuses, au no. 81, rue de Chartres.
nov—6,3ps

LES soussignés ont formé à partir du 1er octobre dernier, une société pour les affaires de commission sous la raison de Honold & Maspero.
F. HONOLD,
nov 6 J. MASPERO.

MARRONNAGES.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron de l'habitation de Mme. Ve. Augustin Massicot, l'esclave LINDOR, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, ayant de belles dents, et le menton pointu.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation dudit nègre.

Paroisse St. Charles, 26 octobre 1838.
oct—15 P. J. ARRAYO

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre nommé STEPNEY; il est forgeron de son état, et chercher probablement à se faire passer libre. Les capitaines et armateurs de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas louer ou recevoir ledit esclave à leur bord. La récompense susdite sera donnée à celui qui le délivrera à la Presse-à-Coton d'Orléans, ou dans une des geôles de la Nouvelle-Orléans.
F. HOUGHTON & Co.
nov—9 Au moulin à Lafayette.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds, grêle et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
29 sept—6 M. J. GARCIA,—shérif

CENT CINQUANTE PIASTRES! De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain, où il tient un cabaret. Edward se fait appeler Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER,
sept—2fpe 3, Front Levée.

DÉTENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
août—6 FRANÇOIS GARIC—shérif

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication du plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur une grande échelle) la fabrication du plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York, chaque barrique garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu audessous du cours de toutes autres sortes. MM. les constructeurs plâtriers ou endueurs sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au dépôt d'entrepôt, rue Conti No. 119, ils tiendront au magasin les ciments jaunes et gris hydrauliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des cultivateurs et des planteurs à des prix modérés. Signature de la société pour la vente des plâtres J. N. DE POUILLY, T. DEPOUILLY & Co.
Pour les constructions seulement.
DEPOUILLY & DEPOUILLY.

MAQUEREAUX Nos 2 et 3 à vendre par
15 nov JOSEPH LANDIS & Co.

ECOLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par
Mesdames Regnier Baquié, A. J. A. Baquié, sa fille,
Etabli à la Nouvelle-Orléans,
Rue St. Pierre No. 186, entre les rues Remparts et Bourgogne.

MESDAMES Baquié étant depuis quelque temps consacrées à l'éducation de la jeunesse, ouvrent sous les auspices de personnes recommandables, le 15 novembre 1838, un pensionnat où l'on enseignera la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, l'histoire universelle, et celle particulière de chaque peuple, la mythologie, l'arithmétique, la géographie et tout ce qui s'y rattache; le dessin, le piano, la harpe, le chant et la danse.

La langue anglaise que ces dames parlent avec la même facilité que leur langue naturelle, obtiendra toute l'attention que son importance exige dans cette ville. Toutes les classes seront faites simultanément en anglais et en français, et un cours de littérature sera suivi dans ces deux langues.

Madame Regnier Baquié, par son existence antérieure et le cercle choisi de ses amies et connaissances, pourra former le maintien des pensionnaires et leur donner le ton de la société, lorsqu'elles auront acquis l'instruction des hautes branches de l'éducation.

Références:

Hon. J. F. Canonge	A. Ducatel notaire
" Charles Maurian	Albert Hoa
" Gallien Préval	J. B. Hyde
Stephen Mazureau avo gé	J. E. Jolly
Docteur Martin	George Pollock
Edmond Forstall	Adolphe Berger
Thomas Urquhart	J. Durel
E. Bertus	12 nov—6

Nouvelle-Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encoignure St. Philippe et Royale.

Grande pension par trimestre		$72
Demi pension par mois		12
Externat par mois		8

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 5 nov—6m.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.

M. J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les collèges de Bâton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefoy, No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après midi à 4 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs, au prix de $8 par mois, payable d'avance. Les leçons particulières au prix de $12 pour douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, encoignure St.-Louis et passage de la Bourse. 14 nov

ÉCRITURE Courante et Ornée enseignée à l'Académie de Caligraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accordé dans diverses parties des Etats-Unis, à leur méthode d'enseigner et les nouvelles applications qu'ils reçoivent de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la caligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle-Orléans et Mobile; et leur intention est d'offrir plus de facilités pour acquérir l'art de la caligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencées dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 8 à 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et épistolaire; comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner aux commis une main élégante et vive.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne les permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une CLASSE DU SOIR qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires; ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préféreront pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

Le science de la "Calligraphie de Dolbear" à l'usage des écoles et des personnes qui veulent apprendre elles-mêmes, convient à tous les âges, donnant une aisance et une hardiesse qui ne peuvent être acquises d'après aucune autre méthode. 22 oct—6m

AVIS—M. J. Duval professeur d'anglais et de français, pour les deux sexes, No. 107, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances, et le public en général, que son école reprendra son cours lundi prochain, 19 courant. Il saisit cette occasion pour remercier ceux qui l'ont honoré de leur confiance et il sollicite en même temps une continuation de leur patronage.

P. S. Les heures de classe sont de 8 1/2 à 3, samedis exceptés. Classe du soir de 6 à 8. 15 nov—3

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippa, auprès du Gouvernement,
DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.
CONDITIONS :

Demi-pension	par mois	$16
Externat	do	10
Piano	do	8
Harpe	do	12
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	8

1° Les livres, ardoises &c, se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiements se font régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences ni pour les vacances.

Madame Granet est secondée par de maîtres choisis et M. Granet fait lui-même la classe de français.

Institution Jefferson.
Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. GRANET, docteur-ès-lettres.
PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE.
(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.)

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	6

1o. Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o. Un mois commencé se paie en entier.
3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.
4o. Les paiemens doivent se faire régulièrement tous les mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le jeudi. 18 septembre

CALLIGRAPHIE.

MR. LÉON DUTREUIL connu à la N. O. par ses différens ouvrages Calligraphiques, a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient acquérir une Ecriture élégante et propre au Commerce, qu'il s'engage à rectifier les plus défectueuses en 30 ou 36 leçons—Sa Méthode est celle adoptée en France par le Conseil Royal de l'Instruction Publique et suivie dans les meilleures Institutions de Paris.

Il professe également les écritures Ronde et Gothique, et les ornemens qui doivent accompagner cette dernière.

Leçons en ville et chez lui passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville.

N. B. M. L. Dutreuil continuera d'exécuter sur les Albums, musique, pièces de vers et autres morceaux quelconques d'ornement et de goût; réglemens et contrôles de la Garde Nationale ainsi qu'il a commencé pour la compagnie des Gardes d'Orléans; en un mot tout ce qui est du ressort de l'Ecriture.
6 nov—1m

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.—LES MM. PLATET FRERES, ont l'honneur de prévenir le public que, sollicités depuis longtemps par plusieurs parens de leurs élèves, ils ont ouvert un pensionnat pour les demoiselles; lequel est tenu par M. Charles Platet et par Mme. son épouse.

Cette institution est tout à fait séparée de celle des garçons. Ces Messieurs croient pouvoir se dispenser de donner les détails des différentes branches d'enseignement, leur établissement étant connu depuis longtemps. Ils sont secondés par des professeurs choisis, et on de leurs frères vient d'arriver de France pour leur aider.

Le prix de la pension est de vingt piastres par mois. Les livres se paient séparément. Il n'est fait aucune déduction pour les absences. Un mois commencé se paie en entier.

Cet établissement est destiné pour les personnes de couleur. 2 oct—1m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
EN 20 LEÇONS.

M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien dédié instituteur du canal de Bourgogne auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS en 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans les leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 126, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 13 mai—6m,3ps

BAUME DE COLUMBIE D'OLDRIDGE, pour faire renaître et pousser les cheveux, fortement recommandé par un grand nombre de personnes respectables des cités de l'Est qui se sont fort bien trouvées de l'usage de ce baume.

Il empêche les cheveux de devenir gris, leur donne de l'éclat et du lustre il enlève promptement toutes les pellicules cutanées.

Ce baume mélangé avec une quantité égale d'eau est excellent pour nettoyer les têtes des enfans, faire pousser les cheveux et pour peu qu'ils y soient disposés, les fait friser de la manière la plus agréable.

Les expériences réitérées ont prouvé qu'il résiste à l'action de tous les climats; c'est donc un objet de grande valeur pour tous les capitaines de navires et pour les marchands. JARVIS & ANDREWS,
12 nov Encoig Commune et Tchoupitoulas

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NLLE-ORLEANS—Les actionnaires sont par le présent notifiés que le cinquième versement de leurs actions est dû et payable le 8 décembre prochain, au bureau de la Compagnie. E. L. TRACY,
9 nov—6 2ps Secrétaire.

GRAINES FRAICHES
DE
JARDINAGE ET FLEURS,
D'importation directe,
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc, dans toutes leurs variétés, ognons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabella et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et pâturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurzel; et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.

Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à être détaillés, et du la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, par livre ou boisseau—Les habitants trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canarie de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, graines d'oiseaux de toute espèce, etc. 10 oct—1m

A VENDRE—Le mulâtre Webb, âgé de trente deux ans environ, ayant bonne mine, bon domestique de maison, un peu cocher, propre au service d'une grande maison, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi, et bon sujet. Pour le prix et les conditions, s'adresser à M. L. Pilié, rue Bienville, no. 74. 31 oct—15ps

PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT.—Henry Pemberton vs. Henry P. Coolidge.—No. 15766.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le dix-huit décembre prochain, à une heure de relevée,

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Marigny, au-dessous de cette ville, désigné comme No. 5, sur un plan fait par J. Pilié, voyer de la ville, daté du vingt-quatre octobre 1834, annexé à un acte de vente passé pardevant H. Pédesclaux, notaire, daté du dix-neuf janvier 1836, lequel lot se trouve à l'encoignure des rues Casa-Calvo et Enghein et mesure cinquante et un pieds neuf pouces quatre lignes, face à la rue Casa-Calvo, sur la ligne qui le sépare du No. deux, quatre-vingt-seize pieds, sur la ligne qui le sépare du No. deux, cent un pieds cinq pouces trois lignes face à la rue d'Enghein et dix-huit pieds onze pouces quatre lignes dans le fond sur la ligne qui le sépare du No. un, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui lui appartiennent,—saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
14 nov C. F. HOZEY, Shérif.

COUR DE DISTRICT.—No. 15491.—Brown Brothers & Co. vs. F. R. Southmayd & Co.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Lundi 26 novembre courant, à une heure de relevée.

Les six billets suivans: Chacun d'eux ayant été dûment protesté, et portant intérêt à huit pour cent par an de la date du protêt, savoir:

1o Un billet daté du deux avril 1836, payable à douze mois de date, tiré par J. W. Finley à l'ordre et endossé par F. R. Southmayd & Co. pour la somme de cinq cent trente deux piastres et quatre vingt dix cents.

2o Un billet daté du vingt et un avril 1836, payable à douze mois de date, tiré par Hiram Fowler à l'ordre et endossé par F. R. Southmayd & Co., pour la somme de six cent soixante seize piastres et cinquante trois cents.

3o Un billet daté du seize janvier 1836, payable à douze mois de date, tiré par Wm. W. Thompson à l'ordre et endossé par F. R. Southmayd & Co. pour la somme de trois cent onze piastres soixante treize cents.

4o Un billet daté du treize février 1836, payable à douze mois de date tiré par Gordon et Swearingen, à l'ordre et endossé par F. R. Southmayd & Co pour la somme de trois cent sept piastres soixante seize cents.

5o Un billet daté du dix neuf février 1836, payable à dix mois de date, tiré par J. H. Wood, à l'ordre et endossé par F. R. Southmayd & Co., pour la somme de sept cent quatre vingt treize piastres et vingt trois cents.

6o Un billet daté du cinq février 1836, payable à douze mois de date, tiré par A. M. Caldwell à l'ordre et endossé par F. R. Southmayd & Co., pour la somme de quatre cent treize piastres et soixante huit cents; saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
14 nov C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT.—No. 16759.—Turner & Woodruff contre Rufus Edwards.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mardi, le dix-huit décembre prochain, à une heure de relevée.

Le bateau à vapeur Brian Boroihme, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
14 nov C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE DISTRICT.—No. 16764—Joshua James Hall contre Richard Terrell—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le dixsept décembre prochain, à une heure de relevée,

Trois lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg Ste. Marie de cette ville, désignés par les numéros un, deux et quatre, sur un plan tiré par Charles F. Zimpel député voyer, daté du quatorze janvier 1834.

Lot numéro un, est situé à l'encoignure des rues Julie et Philippa, et mesure trente et un pieds, huit pouces et six lignes face à la première, sur cent pieds de profondeur et face à la dernière; lot numéro deux, contigu au numéro un mesure trente et un pieds huit pouces face à la rue Julie sur cent pieds de profondeur; lot numéro quatre, contigu à la ligne de fond des numéros un et deux mesure vingt sept pieds sept pouces et six lignes face à la rue Philippa, sur quatrevingt quinze pieds six lignes de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
13 nov C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—C. Stevenson contre ses créanciers.—En vertu d'une autorisation de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Mardi le vingt novembre courant, à une heure de relevée,

Vingt quatre actions sur le fonds capital de la banque d'Atchafalaya, abandonnées par l'insolvable à ses créanciers. Conditions comptant.
9 nov C. F. HOZEY, shérif et syndic.

COUR DE PAROISSE—Victoire Lecesne f. c. l. épouse de Chazal Thomas contre son mari.—En vertu d'un pluries alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mardi le vingt novembre courant, à une heure de relevée.

Les trois billets suivants, chacun d'eux ayant été dûment protesté, chacun d'eux est daté du vingt-quatre décembre 1836, l'un est payable à six mois, le second à douze mois et le dernier à dix-huit mois. Ces billets sont tirés par P. Miller, à l'ordre et endossés par J. G. Saucier, chacun pour la somme de trois cent trente-trois piastres trente-trois cents un tiers, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
9 nov C. F. HOZEY, shérif

COUR DE PAROISSE—No. 11197—Mme Louise Delord Sarpy épouse de D. F. Burthe contre Hagan et alias et Benjamin Florance—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le dix sept décembre prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre no. trente trois situé dans l'ilet compris entre les rues des Magasins, Delord, Camp et Duplantier, lequel a été divisé en deux ilets par l'ouverture de la rue Poydras, d'après un plan déposé en l'office de D. L. Mackay not pub., saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Trois cent trente quatre piastres cinquante cents avec l'intérêt à six pour cent par an du dix mai 1836, et les frais d'instance comptant; la balance en huit paiemens égaux payables à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans du dix mai 1838, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à six pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
13 nov C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE.—No. 11195.—Mme Louise Delord Sarpy, épouse de D. F. Burthe vs Hagan et alias et Joseph B. Marks—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N.-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville—Lundi, le dix-sept Décembre prochain, à une heure de relevée,

Un lot de terre, No. quarante-trois, situé dans l'ilet compris entre les rues des Magasins, Delord, Camp et Duplantier, lequel a été divisé en deux ilets par l'ouverture de la rue Poydras, d'après un plan déposé en l'étude de D. L. Mackay, not. pub., saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Trois cent trente quatre piastres cinquante cents, avec l'intérêt à six pour cent du dix Mai 1836, et les frais d'instance: *Comptant*. La balance en huit paiemens égaux, payables à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans du dix Mai 1838, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à six pour cent par an et hypothèque spéciale.
12 nov C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—John C. Harrison et alias contre Spencer Gloyd—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi, le vingt quatre novembre prochain, à une heure de relevée.

Trois lots de terre situés au faubourg Delord, au dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre le débarquement de la Mobile et les rues Philippa, Julie et Tritona, et désignés comme Nos. Cent Sept, Cent Huit et Cent Neuf, sur un plan tiré par Richard Delafield ingénieur de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, daté mars 1832, et déposé en l'office de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville. Le lot No. Cent Sept fait l'encoignure du débarquement de la Mobile et de la rue Julie, et mesure trente trois pieds dix pouces face au débarquement de la Mobile, soixante six pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds dix pouces face à la rue Julie et cent six pieds neuf pouces sur la ligne du No. Cent Six; et les lots Nos. Cent Huit et Cent Neuf, contigus l'un à l'autre, mesurent chacun vingt cinq pieds face à la rue Julie, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble avec toutes les dépendances qui leur appartiennent. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant. C. F. HOZEY,
23 oct Shérif.

COUR DE PAROISSE—Marie Louise Octavie Benard Veuve J. A. Bermudez et femme de Pierre Michel vs Edward William Sewell—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le vingt quatre novembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre Nos. trente trois et trente quatre situés derrière cette ville, mesurant chacun quarante cinq pieds face à la rue des Marais, sur cent vingt pieds de profondeur mesure française; ensemble les améliorations, droits et servitudes y appartenant, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
23 oct C. F. HOZEY, shérif

COUR DE DISTRICT—Emile Sainet contre les héritiers de Pierre René de St. Germain.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Samedi le vingt-quatre novembre prochain, à une heure de relevée.

Un nègre esclave nommé Monday, âgé d'environ vingt-huit ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
22 oct C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—John Hall vs. Wm. de Veaux.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la N. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le vingt quatre novembre prochain à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Saulet, au-dessus de cette ville, et désigné comme No. vingt et un sur le plan de l'Ilet No. vingt quatre, sur un plan tiré par C. F. Zimpel le vingt sept janvier 1832 et annexé à un acte passé en l'office de W. Christy, le treize février 1838, ledit lot mesure, vingt neuf pieds face à la rue des Nayades, entre les rues Erato et Clio, sur cent cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, [mesure américaine] Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits etc. qui lui appartiennent, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. C. F. HOZEY,
22 oct shérif.

COUR DE DISTRICT—Thomas O. Meux contre John Johnson.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le vingt novembre courant, à une heure de relevée.

1o. Un lot de terre no. cinquante six dans l'ilet compris entre les rues St. Pierre, Girod et St. Paul, et le débarquement de la rue Julie, mesurant vingt cinq pieds face à la rue St. Paul, sur cent vingt huit pieds, cinq pouces, trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. cinquante cinq, et de l'autre côté et sur la ligne du fond par d'autres propriétés, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre lot de terre No. cinquante cinq, situé dans le même ilet, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St. Paul, sur cent vingt huit pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, borné d'un côté par le lot No. cinquante six, de l'autre par le No. cinquante quatre, et sur la ligne du fond par d'autres propriétés, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
18 oct C. F. HOZEY, shérif,

COUR DE DISTRICT—Jesse Coward & Joseph Field contre Séraphin Cécile—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour du premier District Judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, mardi, le quatre décembre prochain, à une heure de relevée.

L'esclave nommé MOTON, âgé d'environ trente trois ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. C. F. HOZEY,
3 nov shérif.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOUNY ET CRUZAT.

IL sera vendu, mardi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis,

QUATRE TERRAINS de valeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Hunter, en face de la presse à coton d'Orléans.

En bâtissant sur ces terrains, on serait assuré de retirer un grand revenu, les loyers étant très recherchés dans ce quartier, malgré le grand nombre d'édifices qui se construisent dans le voisinage; les rues et les banquettes sont déjà pavées.

Les personnes qui désireraient bâtir ne sauraient trouver une meilleure occasion d'employer leurs fonds.

Les plans ont déposé à la Bourse de Cité. Les conditions seront libérales. 13 nov—7

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Fred. Wilkinson contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, et sous la direction du failli, syndic de sa faillite, il sera vendu, Lundi, 26 du courant, au magasin d'encan No. 7, Vieille Levée, à 11 heures du matin,

Les meubles de ladite faillite, consistant en bois de lit, lits, couvertures, armoires, sofas, tables, chaises, tapis et une variété d'autres articles; De plus, des ustensiles de cuisine, quelques tableaux de valeur &c. dignes de l'attention des amateurs.
Conditions comptant. 15 nov—3, 19, 26

PAR DUTILLET & J. E. FAURES.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nelle-Orléans, et à la demande de F. B. Faures, syndic des créanciers de F. B. Faures, & F. B. Faures & Co, de F. J. B. Vidal et de Vidal & Léréthée, il sera vendu samedi, 24 novembre 1838, à 10 heures du matin, le fonds entier de *marchandises sèches* contenues dans le magasin, No. 36, rue de Chartres.

Conditions:—Toute somme au-dessous de $100 comptant; de $100 à 200 à 60 jours; de $200 à $500 à quatre mois, et toute somme au dessus de $500 à six mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic.
14 nov—3, en 10j

Vente de propriétés de grande valeur.
PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le vendredi, 11 de janvier 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 120 pieds de face à la Baie, jusqu'à une profondeur de 120 pieds où il s'élargit de 60 pieds, de manière à avoir un arpent de large, sur une profondeur totale de 40 arpents. Sur ce lot sont construite le superbe HOTEL de la Baie St. Louis et ses dépendances. La bâtisse principale a 80 pieds de face à la Baie, sur 50 pieds de profondeur; et se divise au rez-de-chaussée en une salle à manger de 50 pieds de long sur 30 de large, à l'une des extrémités de laquelle sont deux jolies chambres, au premier on douze chambres, galeries tournantes de 10 pieds de large, au rez-de-chaussée et au premier.

Une belle BATISSE neuve, à étage, de 240 pieds de longueur, 15 de largeur, divisée en 40 chambres.

Une superbe SALLE de 50 pieds de long, sur 30 de large, avec galeries de 15 pieds de large sur la façade, contenant deux bons billards et une buvette.

Une BATISSE de 150 pieds de long à l'usage des domestiques.

Une belle CUISINE, deux fours, une grande cave et quatre chambres y attenant; écurie, remise, un magasin de 180 pieds de long, un poulailler, une glacière de la contenance d'environ 10,000 livres, lieux d'aisance, &c. &c.

Un puits intarissable, fournissant une eau limpide. Devant l'hôtel est un joli parterre, pourvu de jasmins, jasmins doubles d'Arabie, grands ducs, ainsi qu'une allée de 90 pieds de long, plantée de beaux cèdres.

Dans la cour de derrière, il y a une quantité de beaux arbres, entr'autres beaucoup de meuriers et dans la profondeur un verger et un jardin potager.

Le warf un des plus beaux du Lac Borgne a environ 1100 pieds de long, sur 7 pieds de large, de chaque côté duquel sont quatre chambres à bains de 10 pieds carrés chacune. Le dit établissement sera vendu avec tout son ameublement, draps, linge de table, batterie de cuisine, &c.

Un LOT DE TERRE, situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant mesure française, 40 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartements, 2 cabinets et une galerie; une bâtisse en briques, couverte en terrasse, composée de 6 appartements, lieux d'aisance en briques, puits hydrant, &c.

UN LOT DE TERRE situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant mesure américaine, 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, avec puits et une superbe tonnelle.

UN LOT attenant au précédent, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; ensemble une MAISON briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, composée de quatre appartemens; une belle serre en briques, couverte en ardoises, de 30 pieds de long sur 20 de large, une jolie chambre à bain, les cours de ces trois propriétés qui se touchent dans leur profondeur, sont carrelées en briques, et contiennent une grande quantité de plantes et d'arbres fruitiers. Le tout en bon état, sera vendu en bloc.

CONDITIONS—La propriété de la Baie St. Louis payable 15,000 piastres comptant, et le reste 6, 12 18 et 24 mois de crédit.

Les propriétés de la ville payables 16,500 piastres le 15 avril 1839 et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
29 oct—34,3ps

PAR F. DUTILLET.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que jeudi, 6 décembre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, l'encanteur susdit procédera à la vente de quatre ilets appartenant à la dite municipalité, compris entre les rues du Canal, de la Douane, du Levée et Villeré, à l'exception de quelques lots inclus dans les dits ilets et qui sont actuellement en litige.

Conditions—Un, deux et trois ans de terme, moyennant des billets endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le plan sera exposé à la Bourse au moment de la vente.
Le 6 novembre 1838.
6 nov C. GENOIS, maire.

LES soussignés reçoivent par les navires Rubicon, venant du Havre, Creole et Chevalier de Liverpool, une grande diversité d'articles dont les principaux sont ci-dessous désignés.

MEUBLES FRANÇAIS

Pianos, lits, bureaux pour comptoir, &c. lits-de-repos, armoires à glace, secrétaires, commodes, toilettes de genres nouveaux et variés, lavabos do do, fauteuils à mécanique, dito à la Voltaire, dito de bureaux, tables rondes à dessus de marbre, dito à jeu, dito assorties en formes, qualités et grandeurs, guéridons, cerises, glaces de toutes dimensions, miroirs à barbe, casiers à musique.

MEUBLES D'ENFANTS

Un assortiment choisi avec goût, d'articles de ce genre, en acajou et palissandre, tels que,—Lits, armoires à glace et autres, commodes, secrétaires, toilettes, lavabos, fauteuils, chaises, &c.

ORNEMENTS D'APPARTEMENTS

Lustres en cristal taillé, très élégants, placards, pendules divers genres, nouveaux modèles, candelabres plaqués, dito en bronze, vases en porcelaine de tous genres, dito en cristal, tableaux, garnitures de portes et fenêtres en cuivre et bois doré, patères, flambeaux, lampes, carcelles et autres.

SERVICES DE TABLE

Grand assortiment de porcelaine blanche, dorée et à décors, consistant en services à dîner, dito à dessert, dito à déjeuner, dito à thé.

Cristaux des tailles et formes les plus élégantes, tels que carafes, compotiers de goûts divers, coupes pour dessert, verres à boire, dito à vin, dito à Madère, dito à Champagne, dito à vin du Rhin, dito à liqueur, dans toutes les qualités, &c. &c.

Plateaux en plaqué de toutes formes et dimensions, corbeilles dito à fruits et à pain, porte-liqueur et porte huiliers dito, coquetiers, cafetières, sucriers, beurriers, moutardiers et bouts-de-table, &c., dito argenterie.

ARTICLES DIVERS

Objets d'étrennes de toutes sortes, jouets d'enfants, ébénisterie fine, nécessaires pour homme et pour femme, riches cartonnages, cafetières à vapeur, grecques en fer blanc et en porcelaine, plateaux de toutes qualités et dimensions, fontaines en fayence et en zinc, plumeaux, cafetières, théyères, sucriers, pots à eau, &c, en britannia, articles de fantaisie, riches et élégants, fleurets, gants et masques d'armes, riches cannes à liqueur.
V. & O. VIGNAUD,
15 nov—1m 49, rue de Chartres.

VINS, LIQUEURS, &c.—En débarquement du brick Julia, de Brême, et en magasin d'arrivages récens:

Vins du Rhin.—Les vins célèbres de Cornill, Nierinsteiner, Marcobrunner, Graefenberger, Rudesheimer, Hochheimer, Johannisberger, Steinberger, Lait de Notre Dame, Leisten, Stein, Vin du Rhin mousseux et verres du Rhin.

Champagne.—Blanc mousseux et rosé.

Bourgogne.—Mousseux et St.-Péray mousseux, Romanée, Chambertin, Clos de Veugeot, Nuits

Vins de Bordeaux.—Château Lafitte et Château Margaux, Larose, Léoville, St-Julien et St-Emilion fin, Margaux de Palmer en caisses de 3 douzaines, St-Estèphe et St-Julien, bon vin de table.

Vins Blancs.—Hermitage, Sauterne, Barsac et Graves.

Madère.—Vieux et pur, importation directe, en caisses de 2 douzaines, et en quarts de pipes.

Vin de Dessert.—Véritable Lunel et Frontignan.

Eau-de-Vie de Cognac—Vieille en barils de 30 gallons.

Liqueurs.—De la Martinique véritables, véritable Maraschino di Zara, de Bordeaux assortis, Marie Brizard, Anisette rose et blanche en caisses, vieux Rata fia de Grenoble, Kirshwaser, Absynthe.

Fruits à l'Eau-de-Vie de Bordeaux.
Vinaigre de Vin Blanc de Bordeaux.
E. JOHNS & Co.
13 nov—1m Coin St-Charles et Commune.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du 1er. Octobre 1838.

Attendu que dans l'opinion de ce Conseil, le pavage en pierres rondes ne possède aucune des qualités nécessaires pour procurer au commerce des transports libres et faciles; en conséquence, il est résolu qu'à l'avenir ce mode de pavage dans les rues de la Première Municipalité devra être discontinué.

Il est de plus résolu que le Maire soit et demeure autorisé à faire publier dans deux gazettes de chacun des Etats et villes ci-après désignés, savoir: dans les états du Maine et du Connecticut, et dans les villes de Philadelphie, New-York, Boston et la Nouvelle-Orléans, qu'il recevra des propositions pour la fourniture et livraison, sur la levée de cette Municipalité, de dix mille yardes carrées de superficie des blocs de granit, des dimensions qui suivent: de 6 à 8 pouces sur 10 à 24 à la surface, et de 6 à 8 pouces de profondeur, équarris sur les côtés et à l'extrémité, de manière à pouvoir se joindre parfaitement. Les dits blocs de granit devront être livrés dans un délai de deux années, à dater du courant en quantités non moindres de 10,000 yardes, tous les quatre-vingt-dix jours, à partir de la première livraison, qui devra avoir lieu le 1er. Mai prochain.

Il est de plus résolu que les paiemens seront faits au contractant après chaque livraison et sur acceptation par le voyer, de dix mille yardes carrées de superficie des dits blocs de granit, à un an de terme après chaque livraison susdite avec un intérêt à raison de six pour cent par an; avec la faculté par le conseil de pouvoir opérer les susdits paiemens au moyen de bonds à vingt-cinq ans, portant un intérêt de cinq pour cent par an, payable semi-annuellement.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 3 octobre 1838.
(Signé) C. GENOIS, Maire.
Pour copie conforme.
(Signé) THEARD Jr., Secrétaire.

Conformément à la résolution du Conseil de la Première Municipalité qui précède, avis est donné qu'on recevra au bureau de la Mairie de cette ville, des propositions cachetées pour la fourniture et la livraison de cent mille yardes carrés de superficie de blocs de granit, des dimensions ci-dessus décrites, et aux clauses et conditions stipulées dans ladite résolution.
Nelle.-Orléans, le 14 Novembre 1838.
C. GENOIS, Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

BISCUIT DE BORD—200 barils à vendre par
10 nov GEO. E. COOLIDGE, 56, Gravier.

G. R. STRINGER, Bureau de Change, rue du Canal, No. 50, Nouvelle-Orléans, achète et vend des lettres de change, billets à ordres, actions de banques et autres; des billets de banque sans cours, des doublons, souverains et autres monnaies en or, à des prix très-raisonnables. 17 oct—1m

LE soussigné étant maintenant chargé au lieu et place de M. Plaisent jeune, de la procuration générale de Mr. F. Bousquet, de Cette, informe les personnes qui ont quelques relations d'intérêts avec M. Bousquet à la Nouvelle Orléans de s'adresser à l'avenir au soussigné à son comptoir, rue Royale, No. 117.
24 oct—9,1m L. BERNARD.

CHANGEMENT DE DOMICILE—John A. Merle vient de transporter son comptoir du No. 83, rue de la Commune, au No 58, rue du Camp. 7 nov

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—A tous ceux que ces présentes concernent—Salut. Attendu que Frame Legoaster, de cette ville ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 1er jour du mois d'Octobre de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le vingt-sixième jour de septembre de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 28 de mai de l'année 1838, dans l'affaire de Jno. Slidell contre Richard Hagan—No. 10934—du docket de cette cour, à laquelle vente, ledit Erasme Legoaster, résident en cette ville, s'est rendu acquéreur pour le prix de $6600 payable comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue Canal, entre les rues Tremé et Franklin, désigné par le No. 4, de l'ilet No. 11, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, le 30 avril 1823, annexé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire public, portant la date du 6 Décembre 1823, lequel lot a en mesure française, cinquante pieds de face à la rue du Canal, 120 pieds de profondeur entre des lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 3, et de l'autre par le lot No. 5.

Bureau du greffier de la Nouvelle Orléans, le 9 novembre 1838.
10 nov—3,110j J. OLLIE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. District Judiciaire—Mardi le 13 novembre 1838—Présent l'honorable A. M. Buchanan, Juge—J. B. Bryan vs. ses créanciers et les créanciers de J. P. Bryan & Co—Sur motion de Frederic Buisson, ex-shérif et syndic des créanciers des insolvables, et sur enregistrement d'un tableau de distribution dans cette affaire, Il est ordonné par la Cour, que les créanciers des dits insolvables et autres personnes intéressées, déduisent les raisons, si elles en ont aucunes, dans dix jours qui suivront la publication de cet avis, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé, les fonds distribués et le syndic finalement déchargé de toute responsabilité ultérieure.
Extrait des minutes.
(Signé) GEO. W. LEWIS.
14 nov—3fen 10j. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Samedi 10 Novembre 1838—J. P. Lang et Co. contre ses créanciers—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 16,117.—Sur motion de F. Haynes, avocat de Lucius Beebe, syndic des créanciers des insolvables, et sur l'enregistrement du tableau provisoire de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que les créanciers des dits insolvables, et tous ceux qui se trouvent intéressés, aient à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles, le dit tableau provisoire ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi. Extrait des minutes. P. LEBLANC,
15 nov—3en 10j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Samedi, 3 novembre 1838—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No. 16,673—Jno. Carnes contre ses créanciers—Ce jour étant celui désigné pour l'assemblée des créanciers du pétitionnaire, en pleine cour, et comme il paraît par les journaux que l'avis convoquant la dite assemblée n'a pas été légalement publié—Sur motion de M. E. Rouvert, avocat du dit pétitionnaire, la cour ordonne qu'un autre avis soit publié, convoquant une assemblée de ses créanciers en pleine cour, le samedi 1er. de décembre prochain, à 10 heures du matin, afin qu'ils puissent délibérer les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire ne serait pas admis à jouir pas le bénéfice de la loi passée pour les débiteurs en détention.
Extrait des minutes. JNO. L. LEWIS,
6 nov—7,3ps Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Jasper Strong et autres contre John G. Boyd, demandant une cession de biens forcée.—Les créanciers de John G. Boyd sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de Philippe Lecoste, notaire public, le samedi, 24 novembre 1838, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit Boyd, et que toute autre poursuite judiciaire contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de la Cour. 22 octobre 1838.
23 oct—3 P. LEBLANC, député greffier.

EN LA COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Dans l'affaire de la succession de feu Thomas C. Cash.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Thomas C. Cash, soit convoquée et tenue pardevant Mr. F. Grima, notaire public, le dixième jour de décembre prochain 1838, à l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur les conditions auxquelles les biens de ladite succession devront être vendus. Et il est de plus ordonné, que le sieur Charles Watts soit nommé pour représenter les créanciers absents du défunt.
Nouvelle-Orléans, 5 novembre 1838.
(Signé) J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme à l'original.
7 nov AND D. DORIOCOURT,
Député Régistre des Testaments.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Mercredi, 24 octobre 1838—Présent l'honorable J. Bermudez, juge—Dans la succession de feu Théodore Nicolet—Sur motion des sieurs Henry Lockett et Félix Grima, avocats de l'exécuteur testamentaire de feu Théodore Nicolet, qui de son vivant commerçait en société sous la raison de Theodore Nicolet et Co., et conformément aux délibérations des créanciers de ladite succession, lesquelles délibérations ont été homologuées par cette Cour, il est ordonné que la succession dudit Théodore Nicolet ait lieu en l'étude du sieur Félix Grima, notaire public, le 3 décembre 1838, à l'effet de délibérer sur l'état des affaires de ladite succession, et spécialement à l'effet de déterminer de s'entendre sur la manière la plus avantageuse de vendre les biens de ladite succession—Extrait des minutes.
AND. D. DORIOCOURT,
26 oct Dep. Reg. des Testaments

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves.—Succession de Thomas Manning—Lundi le 26 courant à 11 heures A. M. en vertu du décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson rendu sur la pétition de dame Suzanne Page, épouse survivante du défunt et tutrice de son enfant mineur, je, juge soussigné, vendrai à l'encan, en la maison de veuve T. Lambert, rue Félicité, en la ville de Lafayette, les objets suivans, appartenant à ladite succession, savoir:

2 chevaux, 1 vache, 1 wagon et harnais, une charrette, une batterie de cuisine, 2 chaises, tables, bureau, lavabo, un bois de lit, un fusil à deux coups, 2 étaux au marché à la viande à la Nouvelle-Orléans, etc, etc.

Conditions pour toutes sommes au dessous de 30 piastres, comptant; pour toutes sommes au-dessus de 30 et au-dessous de $100, quatre vingt dix jours de crédit, et pour toutes sommes au-dessus de $100 un crédit de 3, 6 et 9 mois en billets endossés à la satisfaction du tuteur. (Signé) F. DUGUE,
16 nov—3,en10j juge.

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien on le perd, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et s'exposer aux ris et aux sarcasmes de leurs connaissances; ils sont dans l'obligation de ne pas paraître dans la société. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une peine si cuisante. Pour parer à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIDGE arrêté à la première application la chute des cheveux, fait prendre de nouvelles racines, et les fait revenir sur les têtes chauves. Il est constamment employé pour empêcher les cheveux de grisonner, et leur rendre leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

Lisez la Liste suivante.

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie, certifie de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêche les cheveux de tomber, mais les rétablit naturel

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste
Section St-George, No 86, 5e rue Nord.
John P. Inglias—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st.
John S. Furey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—843 South 7th st.
John Gord Sr.—123 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui permettent à porter perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglias, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut-être donnée à leur certificat. En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co. seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart et Co. Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres 2 fév—1an

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON. Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre ou pour les chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, ainsi que celles contre l'Etat de la Virginie pour les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans 12 fév—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No 158, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie intérieure de la bouche (les incisives et canines) pour les quelles il garantit le succès de l'opération.

Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, soigne et corrige la dentition des enfans, et fait toutes les opérations chirurgicales de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, non seulement à des prix modérés, mais encore consacrera un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes ses consultations, arracher ou guérir les dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. 2 oct

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel, de Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en boucauts, à l'usage des familles, en quarts ou en grenier par baril qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville au premier seront immédiatement exécutés.
23 sept—9 B & A. SOULIE.

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie de Gaz et de Banque, pour le renouvellement des certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque payés en plein, en faveur de Samuel Phillips & Lawrence Phillips, commerçant sous la raison de Jones Phillips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. 1—8, de a, 9ps.

A VENDRE pour cause de départ un Magasin de marchandises sèches très bien situé sur la Levée. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 oct—15

LIMONS FRAIS—100 caisses à vendre par
15 nov ABRAHAM TRIER, 60, Poydras.

AVIS SUR LES TERRES PUBLIQUES.—Bureau Terrier.—District Sud-Est de la Louisiane.—Le public est informé qu'en vertu d'une proclamation du Président des Etats-Unis, sous la date du 19 juillet 1838, il sera, par les officiers du Bureau Terrier à la Nouvelle-Orléans, et à la Bourse des Marchands dans la dite ville, rue Royale entre Douane et Canal, procédé à deux ventes à l'encan de terres publiques, situées dans l'étendue de ce district.

Chaque vente durera deux semaines (à moins que les terres y comprises ne soient vendues dans un moindre espace de temps). La première vente commencera le lundi 3 de Décembre 1838, et la seconde, le lundi, 17 de Décembre 1838. Les heures de vente seront depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.

Il est digne de remarque, que parmi les terres ainsi offertes, des sections immenses se trouvent situées immédiatement sur les bayous Lafourche, Terrebonne Caillou, le fleuve Mississipi, de même que sur les affluents de ces grands cours d'eau, offrant sous ce rapport les grands avantages d'une communication facile avec les ports avoisinants.
B. Z. CANONGE, Register.
13 nov—1m R. M. CARTER, Receveur.

A VENDRE UNE PORTION D'ILET, No. 44, situé au faubourg Livaudais, borné par les rues Neuvième, Jersey, Harmony, et sur la ligne du fond, ayant 150 pieds 9 pouces à la rue Neuvième, 140 pieds sur la rue Jersey, 161 pieds 3 pouces sur la rue Harmony, et 124 pieds 11 pouces sur la ligne du fond. Il existe sur cette portion d'ilet, une maison construite en bois, mesurant 26 pieds sur 33. S'adresser sur les lieux, au propriétaire. On vendrait la moitié de cette portion d'ilet où se trouve construite la maison, ou le tout.
15 nov—4

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.—*Durivier, Woodlief & Co.* ont reçu par les navires Nashville, Huntsville, Louisa et Rienzi, un supplément de marchandises de saison, qui avec ce qu'ils avaient déjà, forment un assortiment d'articles tel qu'on n'en trouverait pas de supérieur dans cette ville. Comme leur intention est de porter à l'avenir tous leurs soins aux affaires en gros, ils seront prêts à fournir n'importe quelle quantité ou description de marchandises, et à exécuter tous les ordres qui leur seront envoyés. Leur assortiment en ce moment consiste en partie de:

50 Balles forte cotonnade de Lowell, de 3/4, 7/8 et 4/4
35 Balles Kerseys de Peace Dale et Lindseys de Lowell.
25 Balles couvertes françaises de Grenier et Mackanaw.
8 Balles couvertures françaises doubles de 10/4, 11/4, 12/4 et 14/4.
5 Balles belle flanelle blanche, française et de Rogers.
5 Balles flanelle balze, rouge et jaune.
300 Capotes de laine épaisses et à l'usage des habitans
10 Caisses toile d'Irlande et Long Lawns.
5 Caisses cotonnades et serge du pays.
5 Caisses draperie française, unie et croisée.
3 Caisses draperie damassée, en couleur, supérieure qualité en dessins.
5 Caisses draperies en mousseline suisse, brodées et au tambour.
10 Caisses cotons peints, français, de Gro-Odier, supérieurs.
10 Caisses coton blanc, et grands draps anglais.
Toile à draps de Barnsley, française et irlandaise, de toutes grandeurs.
Napes et serviettes damassées et ouvrées.
150 Pièces thibet français et mérino anglais.
25 pièces velours de soie noir et en couleur, de belle qualité.
75 Pièces Poult-de-Soie et Gros de Naples, en couleurs de fantaisie.
50 Pièces Gros d'Afrique, Oriental, Foulard, dito.
50 Pièces satin français, très riche, à dessin et uni.
3 Caisses lutestrines italiennes, noires et de qualité supérieure.
200 Douzaines mouchoirs supérieurs, brodés et autres.
Mousseline de laine, ondines, satin laxor et canadienne.
Fichus et Bonnets de mousseline brodée, de Paris, d'un nouveau goût et riches.
Mantilles, Shawls en cachemire.
Mouchoirs en filet et Echarpes.
Dentelle fil, Mousseline suisse et batiste.
Bas, Gants, Bretelles, Cravates, &c. &c.
9 nov No. 40, rue de Chartres.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfants, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petite matelots, pardessus, rédingotes à la Polonaise, manteaux, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes, et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et rédingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour manteaux, mantelets confectionnés, dentelles, blanches et noires, écharpes de dentelles, pellerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreaux et gants de soie en fil, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sedan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, riches gilets, velours, soie, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie.

L'ouverture du magasin aura lieu jeudi prochain.
VOR DECAUX,
6 nov—1m 73, rue Royale.

Au Bazar des Parfums,
Tenu par F. MAUBERRET, rue Royale, No. 239 importations directe de Paris, Grasse et Marseille.

LA célébrité justement acquise dont peut est déjà bénéficié, jusqu'à le soin tout particulier que met le propriétaire dans les préparations qu'il offre aux dames, ainsi que la qualité des produits qu'il importe des diverses fabriques de France, lui font espérer que les personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance, voudront bien le lui continuer.

On trouvera à son magasin un assortiment très varié des objets suivants, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR
(en flacons et à l'once.)

Caprice de valerie, bouquet des dames, chèvrefeuille, réséda héliotrope, pois de senteur, patchouly, ambre, millet, azure, mousseline, tubéreuse, violette, rose, vanille, jasmin, jonquille, fleur d'oranger, vetiver, amandine, cassie, muguet, magnolia, musc, mi el, ambroisie, portugal, maréchal, mille-fleurs, verveine, bouquet, &c. &c.

POMMADE POUR LA POUSSE ET LA CONSERVATION DES CHEVEUX
(à toutes les odeurs, en pots et à l'once.)

Graisse d'ours, moëlle de bœuf, macassar, de tête rubin, universelle rouge au quinquina, de moëlle de bœuf au quinquina, moëlle de bœuf au rhum, de la Chine, noire Dupuytren, phénix, réserve des cheveux.

POUR TEINDRE LES CHEVEUX.

Eau de la Chine, mucilage, éthérée, de Jouvence; poudre du Malabar, négrative du Liban; eau noire (Eau athénienne pour dégraisser les cheveux.)

POUR BLANCHIR ET ADOUCIR LA PEAU.

Pâte d'amande blanche et à la livre ou en boîtes, pâte d'amande de fruits aux cerises, pâte de guimauve, pâte veloutine, perle de sérail, pâte au miel, à la reine et assorties à toutes les odeurs.

POUR ADOUCIR ET RAFRAICHIR LE TEINT.

Pâte d'amandine, ou amygdaline, crème froide (cold cream), de concombre, de limaçon, de rose, d'albâtre, de Venus, de neige, de Perse.

HUILE ANTIQUE A TOUTES LES ODEURS.

Huile de macassar, florale, lustrale, ricine, benjoin, flaneur, perle de ... , de graisse d'ours pomade et parfumée, fluide de George, fluide merveilleux au beurre de cacao, huile capillaire.

SAVONS.

De Demarson à la rose, de Windsor, rose et blanc, de Naples, américain, de guimauve, des dames fraîches, d'amande amère, d'asteline, à l'huile de coco, transparent, rose végétal, royal, moussetal, au beurre de cacao, au naphte, à la vanille, et assortis d'odeurs.

CRÈME DE SAVONS

D'amandes amères, de pistaches, de Naples, de cacao, de concombre, d'ambroisie, au cacao, à la rose.

EAUX POUR LA BOUCHE

Eau balsamique, dentifrice, de gurnouch, de gayac, pyrèthre, botanique, paraguay roux, botanot d'antelaire, cochlearia, miel anti-scorbutique.

POUDRE POUR LA BOUCHE.

De Demarson, de corail, de charbon, de Ceylan, odontalgique, odontopide, dentifrice.

POUDRE A POUDRER.

De pomme de terre, à la maréchale, au bouquet, à la franchipane, à la rose, à l'œillet, &c. &c.

Corps de poudre pour les sachets.

Dépilatoire, résille de Florence pour les bottes, blanc de perle, houppe de cigne.

Eau de mélisse, de rose, vulnéraire, de fleurs d'oranger, en flacons et en estagnons, eau de vie de Lavande double et ambrée, essence vestimentale et de citron à détacher; rouge végétal de toutes les nuances, sel de vinaigre, poudre de savon, vinaigre des quatre voleurs, rafraîchissant, concentré, de maître, de rouge, acidule de rose, essence de savons, eau de luer, eau des lumeurs; opiat liquide, préparations chimiques pour marquer le linge.

Articles de Toilette. Brosses à dents, à ongles, à barbe, à tête, à favoris, à peignes, à poudre et à glace, crêpons de Strasbourg, cure-dents, cassolettes, patchouly en feuilles, vetiver en racines, grattes langues, sachets et sultanes en soie parfumés, cuirs à rasoirs, porte-feuilles coquets, nécessaires à barbe, cols en satin, cravattes et bretelles assortis, gants.

Enfin un grand assortiment de nouveautés en tous genres, et particulièrement ce qui concerne la broquerie de toilette et la parfumerie.
6 nov—1m F. MAUBERRET

UN jeune homme parlant le français et un peu l'anglais désire trouver un emploi. S'adresser chez Mr. Forstall, rue Dumaine, entre Chartres et Levée.
15 nov—14,3ps.

CHARBON A VENDRE—Excellent charbon du canal, importé directement de Liverpool; aussi, du charbon de Schuylkill, brisé et tamisé expressément pour l'usage des fourneaux de salons et des poêles couverts. De même, charbon de Pit'sburg.

Le tout délivré à domicile et en lots convenables aux acheteurs. S'adresser à ANDREW S. BARKER,
8 nov 69 1/2, rue de la Commune.

BOTTES—50 caisses bottes de veau, cousues et très fortement faits, en débarquement des navires Ohio et Dalmane, et à vendre par
7 nov FROST & Co. rue de la Douane.

$10 DE RECOMPENSE—Epave ou volé de la Cour de la Douane, mon cheval bai, âgé de 9 à 10 ans, longue crinière et grande queue, allant très bien sous le harnais; ce cheval est en bon ordre. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera, ou qui fera connaître le lieu où on pourra le trouver.
15 nov—3 J. W. BREEDLOVE.

S'EST échappé dans la rue, Samedi dernier, une jument couleur chataigne, marquée M. U. avec une étoile blanche au front, les quatre pieds noirs, queue et crinière longues. Celui qui la ramènera à Mr. Bartolo Romero, rue de l'Hôpital, No. 29, recevra une récompense raisonnable. 15 nov—3

EPAVES.—Il a été conduit le 5 de novembre, à l'écurie de Mr. Louis Romanio, au lac Pontchartrain, une petite jument noire, la queue courte, et sans aucune autre marque distinctive; une mule noire marquée à la cuisse droite (marque espagnole presque illisible) et quelques petites taches blanches, une autre mule couleur foncée marquée à la cuisse droite (marque espagnole presque illisible) et la croupe S. G. Le propriétaire est prié de les réclamer, faute de quoi elles seront vendues le 17 du courant par Mr. Guillotte, encanteur, conformément aux ordonnances de police.
A. CLAVIE,
9 nov—9 Syndic du Lac Pontchartrain.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. [11 oct—a] H. BEACH & Co.

RACINES D'OGNONS-FLEURS DE HOLLANDE. Le soussigné vient de recevoir du grand Jardin de A. C. Van-Eden & Co fleuristes d'Haarlem (en Hollande) un superbe assortiment de racines d'ognons-fleurs hollandais, consistant en hyacinthes doubles et simples, tulipes, impériales à couronnes, crocus, polyanthes, narcisses, jonquilles, renoncules, anémones, glaïeuls, iris, pæonies, &c. &c.

Ces racines ont été importées directement d'Europe, par le navire Rubicon, actuellement en déchargement. Les amateurs de ces belles plantes peuvent maintenant s'en procurer par variété et à des prix modérés. Le mois de novembre est l'époque convenable pour ces plantes. Wm. DINN,
5 nov 17, rue de la Commune.

CIRAGE VEGETAL DE ST. ALBAN, par Dunlop, garanti pouvoir se conserver dans tous les climats.—Ce cirage imperméable est mis en usage depuis vingt ans, et a été reconnu pour être le seul capable de conserver le cuir. Il produit un poli brillant avec moins de peine que l'on n'en perd ordinairement en se servant des autres cirages. Les soussignés continuent à en manufacturer d'après les instructions personnelles de feu Mr. Wm. Dunlop.

On peut en obtenir en quantités suffisantes, dans tous les magasins bien établis de l'Union, et en gros (mis en barils et par douzaines) chez les soussignés.

Afin de prévenir toute fraude, nous prévenons que le véritable cirage n'est manufacturé que par
LANGDON, DARE & Co.
19 oct—12,3ps 478, Broadway, New-York.

AMANDES A COQUES TENDRES—25 sacs à vendre par ABRAHAM TRIER,
15 nov 60, rue Poydras.

A LOUER.

CHAMBRES A LOUER—Chambres garnies et non garnies, à louer par Mme Boyer, rue Royale No. 80. 15 nov—19

A LOUER—Une maison de résidence, bâtie en briques située rue des Remparts entre les rues Conti et Bienville. S'adresser à M. G. Miltenberger à la Banque Consolidée. 16 nov—8

A LOUER.—Un office dans la rue Gravier encoignure de Bank Place, s'adresser à
13 nov H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER.—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, situées rue des Remparts, No. 12, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. 10 nov

A LOUER—Un magasin en briques, face au bloc triangulaire, No. 5, et faisant aussi face sur le derrière au Marché, seconde municipalité. S'adresser à
ANDREW S. BARKER,
8 nov 69 1/2, rue de la Commune.

MAGASIN A LOUER—Le beau magasin à quatre étages situé à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras. On peut immédiatement en prendre possession. S'adresser à
L. MILLAUDON,
9 nov 14?, rue Bourbon.

A LOUER—Un bureau situé au coin des rues Gravier et de la Place de la Banque. S'adresser au No. 3, Place de la Banque. 15 oct

BUREAU DU CHEMIN-A-COULISSES DE LA NLLE.-ORLEANS ET DE NASHVILLE.—7 novembre 1838.—Avis aux Fournisseurs de Bois.—Des propositions cachetées seront reçues au bureau jusqu'au 20 de ce mois, pour la fourniture des bois ci-après désignés:

1000 piquets de pin jaune ou de cypre, de 20 pieds de long et pas moins de 8 pouces de diamètre dans le petit bout; 50,000 pieds de bois, équarris des deux côtés, ayant une surface plate de 10 pouces, et une épaisseur de 10 pouces; 10,000 pieds de traverse de neuf pieds de long, dix pouces carré, exempt de sap. Le tout devant être délivré à tel point sur les bords du lac, que l'on désignera. D. HOARD,
9 nov—10 Ing. en chef, et surint. gén.

100 Caisses conserves alimentaires de Colin, reçues par le navire Zampa, de Nantes, assorties comme suit:

10 caisses, contenant des patés de foie d'oie de Strasbourg, ... truffes, cervelas, truffes pures.
20 caisses, contenant des sardines en boîte et demi boîte etc.
50 caisses, de douze bouteilles chaque, contenant des prunes reine Claude, groseilles, mûres, framboises, cerises, abricots etc.
20 caisses de fraises dans leur jus.
100 Fromages Hollande pâte grasse, à vendre par
S. LATAPIE,
12 nov—6 79, Vieille Levée.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Ville de Bordeaux:
400 barriques de vin rouge de diverses qualités,
182 demi do vin blanc Sauterne et Barsac,
2000 caisses vin rouge de diverses qualités,
10 caisses vin blanc en demi bouteilles,
50 caisses fruits au sirop, de Colin,
10 caisses conserves alimentaires, petits pois, très truffes &c.,
34 caisses sardines à l'huile,
600 paniers anisette,
70 futailles eau de vie 3e et 4e preuve J. Dupuy,
50 caisses abricots à l'eau de vie,
50 caisses prunes do
50 paniers bouteilles vides,
50 caisses vins chateau margaux en bouteilles et demi bouteilles,
32 caisses gruau Larose en demi bouteilles,
200 milliers bouchons,
50 paniers champagne marque Chanoine Frères,
128 caisses vermicelli jaune et blanc,
42 do macaroni,
6 do champignons secs,
50 50 caisses fruits au vinaigre,
50 paniers d'huile d'olive,
50 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do do en grands pohans capsules,
25 caisses cerises à l'eau de vie,
27 barils vinaigre blanc.
En débarquement du navire Zampa:
50 paniers guignolet d'Angers, en bouteilles,
50 do do en demi bouteilles,
En débarquement du navire Gen. Foy:
100 caisses vin St Julien, bonne qualité,
12 caisses vin Margaux.
14 nov H. PALOC & DUFOUR.

A VENDRE par les soussignés,
1200 sacs café vert et triage de la Havane
700 caisses sucre blanc et brun do
300 milliers cigares assortis
140 caisses citrons de Malaga
15 barils vin vieux de Catalogne
150 livres safran espagnol.
14 nov M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
27, rue Toulouse.

UNE récompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera chez Mme Melville, une caisse contenant des chapeaux de paille d'Italie, qui lui a été enlevée devant sa porte, samedi 10 au soir. Les Nos. des chapeaux sont, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

De plus, 16 chapeaux ronds en paille pour enfants et 6 grosses de laiton. Les personnes chez lesquelles ces chapeaux seraient présentés, sont priées d'en donner connaissance. Rue Royale, No. 167. 13 nov—6

AVIS—Reçu par les navires Ville de Paris et Rubicon, et à vendre par les soussignés, rue de Chartres, n. 29, près de l'encoignure de la rue Conti,

Manteaux de drap pour hommes,
Chapeaux de soie noirs,
Pardessus en draps ouatés,
Do en castorine,
Redingotes de drap noir et en couleur,
Habits do do
Gilets de dessous de tout genre,
Cravates satin noir et en couleur,
Cols de soie et de velours,
Chemises de toile blanche, coton blanc, des Indes et jaconas,
Manchettes garnies de dentelles,
Pantalons casimir noir et en couleur,
Bretelles en gomme élastique,
Devans de chemises en toile,
Chaussons de soie, de merinos et de coton,
Chemises de tricot en coton et en mérinos,
Caleçons do do do
Do à cravate,

Bottes et escarpins très fins en peau vernie, en maroquin et en peau de veau,
Gants de peau noirs, blancs et en couleur,
Do de mérinos noirs et en couleur,
Pantoufles de soie de 20 à 34 pouces français,
Cannes à épées et badines,
Brosses à habit, à tête et à ongles,
Divers articles militaires, etc., etc., etc.

Le tout dans le dernier genre et confectionné sous les ordres de leur chef F. L. Reinecke, qui se trouve actuellement à Paris.

Ils ont aussi reçu par les mêmes navires un grand assortiment de draps et de casimir du dernier goût, qu'ils se chargent de faire confectionner dans le dernier genre de Paris, et dans le plus bref délai.
13 nov REINECKE, DELERI & Co.

REÇU par les derniers arrivages du Havre, et à vendre par les soussignés:
280 paniers de Champagne, 1ère. qualité, marque de la couronne,
100 caisses Chambertin,
100 demi-paniers guignolet d'Angers,
3 caisses cartonnages riches, pour étrennes,
Et en magasin, d'importations antérieures:
Un assortiment de vins et liqueurs de Bordeaux.
L. L'HOTELLIER FILS & Co,
12 nov—6 11, rue Toulouse.

EN débarquement des navires Mohawk et Vaillant venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
200 barriques vin rouge,
20 tierçons vin blanc,
300 caisses vin rouge St. Julien,
200 do do do St. Estephe,
20 do do do Château Lafitte,
20 do do do Château Margaux.
15 nov A. ST. GEORGES.

LA somme de $650,000 requise par la charte de la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, pour autoriser l'organisation de la Compagnie, ayant été souscrite, une élection de sept directeurs de ladite Compagnie aura lieu lundi, le 3 décembre prochain, depuis midi jusqu'à trois heures de l'après midi, au bureau de M. Louis Janin, rue Conti.

JOHN PARKER
EDM. J. FORSTALL
B. BEAUREGARD
Le. ALFRED DUCROS
JOHN KILSHAW Jr.
JN. B. BYRNE
MILLAUDON
Commissaires.
2 nov—a

ARTICLES NOUVEAUX.—J. H. FASSY, rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson, vient de recevoir par le navire Marengo, du Havre, un grand assortiment de PARFUMERIE en tout genre, venant des premières fabriques de Paris; des postiches pour dames et messieurs; des nattes et frisettes; des fleurs pour bals et couronnes de mariée; gants de soie, de chevreaux et de daim; chapeaux de soie pour hommes et jeunes gens; cols en satin pour hommes et enfans; cravattes de soie; peignes en écaille et en buffle; bretelles en gomme élastique; tissus en soie; jarretières; bas de soie et demi-bas; dito en fil et en coton; pantouffles bourrées en laine; broderies en tout genre.

Aussi.—Parfumerie de Marseille par malles; chemises en jaconat; coutellerie; cannes à épées; badines; parapluies et nombre d'articles trop longs à détailler.

Il a aussi à vendre des liqueurs et cordiaux de Bodin. Tous ces articles sont de première qualité et seront vendus soit en gros ou en détail. 9 nov—10

VERRES DE PHARMACIENS—84 ballots de verres patentés, phioles à médicaments, phioles assorties, essence de rose, huile palmachristi, bouteilles &c. en débarquement du brick Swan, de Philadelphie, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
Encoignure Tchoupitoulas et
13 nov Commune.

EAU DE COLOGNE, capsules &c.—Reçu par le paquebot Louisa, un assortiment d'eau de cologne allemande et autres, capsules, encre rouge et noire, en petites bouteilles; cubes à sucrier, d'Emerson, dés en argent et argentées, cartes à jouer à dos marbrés, à étoiles et blanches, huile de Macassar; vinaigre rouge pour théâtres, colliers en cire et imitation perle, de grosseurs assorties; savon de Fancy; en fin, à filagramme et épinglettes émaillées; pierres; bagues fines en or, à vendre à bon marché, par
POLLARD & GREEN,
14 nov 20, rue de Chartres.

TOILE d'emballage du Kentuckey—500 pièces toile d'emballage d'une marque supérieure, en débarquement du steamer United States et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
14 nov 57, rue des Magasins.

FARINE—150 barils farine superfine, en débarquement du steamer United States et à vendre
14 nov R. GRONING & Co.

LES agens en cette ville, de la maison de Gamble et Marsh, sont invités de se rendre au No. 22, rue Bienville pour recevoir un lot de marchandises venant de Baltimore, par la barque Mary.
GEORGE BEDFORD,
14 nov 22, rue Bienville.

RIZ—100 tierçons riz de nouvelle récolte de la Caroline du Nord, à vendre par
G. LEGENDRE,
14 nov 13, rue Bienville.

A VENDRE par le soussigné, et récemment reçu de New York, eau de vie du Nord, 1re preuve, genièvre de, rum de, beurre de Goshen de, amidon, de la marque de Colgate. G. LEGENDRE,
13, rue Bienville.

PORC MESS, MOUX—50 barils porc mess, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG.

TABAC—50 caisses tabac manufacturé, du Missouri, en magasin et à vendre par
14 nov LAYET & AMELUNG.

CHANDELLES DE SUIF—55 caisses chandelles de grandeurs assorties, en débarquement du navire Charleston, et à vendre par ED. SPRAGUE,
14 nov No 22, rue de la Douane.

SAVON—500 caisses savon de Boston, en magasin, et à vendre par ED. SPRAGUE,
14 nov No 22, rue de la Douane.

PATATES—200 paniers patates en bon ordre, en débarquement du navire Rochester du Havre, et à vendre par LEVI H. GALE,
14 nov 93, rue de la Commune.

COFFRE-FORTS—Deux coffre-forts de belle grandeur, à vendre à bon marché pour clôre une consignation. S'adresser à
JAMES D. DENEGRE,
13 nov 16, rue de la Douane.

CHECKS DE BANQUE et Traites à vendre:
$3000 en checks de banque sur New York, à vue,
2000 en Traites sur Louisville, à 10 jours de vue,
1000 en traites sur la Mobile, à vue,
1000 en post-notes sur la Banque des Citoyens,
2000 en billets de l'Indiana, de l'Illinois et du Kentucky. A vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
13 nov 57, rue des Magasins.

CABOTAGE.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard.—Le navire fin voilier paquebot régulier CHARLESTON, capitaine Eldridge, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de son frêt, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
15 nov JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier classé A 1, LAGODA, capitaine Freeman, ayant une partie de son chargement engagée, est en charge au bout de la rue Suzette. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. STILLWELL & Co.
58, rue de la Commune,
ou à GEORGE BEDFORD,
13 nov 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le brick VOLTAIRE, capitaine Hupes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu: pour fret de 200 balles de coton, ou cet encombrement, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
15 nov No 22, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Devant partir samedi prochain—La goëlette neuve, chevillée en cuivre, GLOBE, capt. Cuthell, ayant les deux tiers de son chargement engagés, et allant à bord, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour l'équivalent de 50 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J. H. ASBRIDGE,
13 nov 65, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand.—Le brick paquebot régulier SWAN, capitaine Snell, partira sous peu, de manière à arriver avant l'interruption de la navigation par les glaces. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, presqu'en face du Marché aux Légumes, ou à,
JAMES D. DENEGRE,
13 nov 16, rue de la Douane.

POUR RICHMOND—La goëlette fine voilière ECHO, classée A 1, capitaine Brown, peut prendre l'équivalent de 100 barils s'il est offert de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. BEDFORD,
13 nov 22, rue Bienville

POUR ALEXANDRIE, D. C.—La goëlette RICHARD TAYLOR, fine voilière capitaine Crocker, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
14 nov 65, rue du Camp.

POUR PORTSMOUTH—Le navire, classé A 1, CONSTELLATION, capitaine Houdlette, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, peut prendre l'équivalent de 100 balles de coton; pour frêt desquelles, ou passage, s'adresser GEORGE BEDFORD,
13 nov 22, rue Bienville.

PORTS ETRANGERS.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, classé A1, MATTACASSETT, capitaine Sprague, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt desquelles ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
14 nov 93, rue de la Commune.

POUR GALVESTON, Texas—La goëlette HENRY, fine voilière, et ne tirant que très peu d'eau, commandée par le capitaine Longis, étant tous les jours attendue, et ayant une partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
14 nov 22, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—La barque brémoise SOPHIE, fine voilière, capitaine Dewers, partira Samedi, 17 de ce mois. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à SCHMIDT & WERNER,
15 nov 80, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire SIDNEY, classé A 1, capt. Cowen, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
10 nov 93, rue de la Commune.

DEMANDE—Une goëlette du port de 160 boucauts de sucre, pour aller à la Mobile. S'adresser à LEVI H. GALE,
14 nov 93, rue de la Commune.

ON demande un petit bâtiment pouvant porter de 160 à 150 boucauts de sucre, et ne tirant pas plus de huit pieds d'eau, chargé, s'adresser à KOHN, DARON & Co.
14 nov 28, rue de la Douane.

A FRETER—Le brick fin voilier, Suédois IDOGEHTEN, capitaine Ternsten, du port de 255 tonneaux, prêt à prendre chargement: un port de la Méditerranée serait préféré. S'adresser rue Royale, No. 117. 12 nov—3

A FRETER—Le navire fin voilier Mc LELLAN, capitaine Ryan, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre la mer si un chargement est offert aux soussignés.
A. CAPDEVIELLE & Co,
7 nov 19, rue Toulouse.

A VENDRE ou à fréter la goëlette WATER WITCH, capitaine J. Dupierri. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co.
7 nov 19, rue Toulouse.

A VENDRE—La goëlette fine voilière, MOTTO, du port d'environ 600 barils, récemment mise en parfait état. S'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co.
7 nov 19, rue Toulouse.

A VENDRE—La goëlette fine voilière CARMEN, du port de 1000 barils, construite depuis 10 mois; pour les conditions, s'adresser à
2 nov JOSEPH FRAYE

Lignes de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont d'un tirant d'eau convenable, ils contiennent de beaux emménagemens, et tous les efforts seront faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHEROKEE	446 tonneaux	capitaine	S. Loring.
CAROLINA	480	"	B. Loring.
CHARLESTON	375	"	D. Eldridge.
COLUMBIANA	625	"	G. Barker.
CORCORNIA	609	"	Hastings.

Les navires ci dessus sont tout neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience. On ne fait de vastes emménagements, et les chambres des dames sont séparées. On portera toutes sortes d'attention aux passagers, et leurs tables seront des mieux pourvues.

Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ; et en cas d'accidents ou de retards, un des paquebots réguliers fournira, et autres navires seront pris pour le remplacement. On sollicite une portion du patronage du public. Les agents s'engagent à fournir les ports frêt modérés pour les marchandises qui seront expédiées; et les chargeurs auront soin que les dépenses sur les marchandises qui seront envoyées par ces navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour frêt ou passage s'adresser au agent.
JOHN A. MERRITT,
53, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 8 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne a été composée de navires marchands, lesquels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ces voyages, savoir:

Navire SEAWAN,	Capitaine	Minor,
Barque MARY,	"	Nickerson,
" IHAD FERRY, (neuf)	"	Stevens,
" SOLOMON SALTUS,	"	Lothes,
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés: ils sont d'un tirant d'eau qui leur permet de pouvoir jusqu'à Baltimore pour charger et décharger. Ils remonteront au besoin jusqu'à la rivière James, et ce frêt sera expédié pour les destinations respectives par Mrs. Clark et Hellings, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises chargées seront avancés si on les désire. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira toutes les provisions de la première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux à vapeur pour les touer et remorquer sur le Mississipi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct—a 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
(Nouvelle Ligne.)
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans,	capt. S. Sears,	599 tons,	27 Nov
Navire Alabama,	capt. C C Berry,	474 tons,	11 Dec
Navire Arkansas,	capt E S Dens,	627 "	15 Dec
Navire Saratoga,	capt W Hathaway,	542 tons	8 Jan
Navire Nashville,	capt D Jackson,	540 "	20 Jan
Navire Kentucky,	capt J Booker,	589 "	5 Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartemens parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin; les chargeurs, leurs et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES,
No. 49 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, soit de verreries, quincaillerie, marbre ou granit, cuirs, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents. 6 oct—a

A VENDRE pour clore une société—La goëlette fine voilière GENEVA, du port de 270 barils, maintenant mouillée de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferrys. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à
A. M. DE MIRANDA,
1er nov 113, rue Bourbon.

RELIURE
du Rez-de-chaussée de l'Imprimerie du Picayune.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 73, rue du Camp, au rez-de-chaussée du Picayune, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre; et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, est un sûr garant de la bonne exécution des commandes qui leur seront faites.

Des cartes, soit pour notaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.
3 nov—3m BRONSEMA & HOWSON,

COLLEGE JEFFERSON—L'examen public et annuel de cette institution commencera lundi 3 décembre prochain, durera trois jours et sera terminé par la distribution des prix, qui aura lieu jeudi 6. Les parens et le public en général sont invités à y assister.
Par ordre du Président.
19 nov—8,3ps B. S. WEBRE—Secrétaire

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France un assortiment de marchandises de goût, qu'ils offrent en vente.
DUTHIL & FAISANS,
6 nov—1m 133, rue Royale.

LE DOCTEUR PLUSSAN a transporté son domicile du No. 79 rue St. Pierre, au No. 109 de la même rue, entre Dauphine et Bourgogne.
5 nov—6

GENIEVRE de Hollande et vin de MADERE—5 pipes Genièvre de Hollande, marque de l'ancre, à demi-pipes vin de Madère, qualité supérieure, reçue par le navire Louisa, et à vendre par
6 nov LAMBERT, BERCIER & Co., 9 Front-Levée.

AVIS—L. DUVIGNAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti. 17 oct—6?

MEDECINES fraîches—En débarquement du navires Rambler & Columbus, 123 ballots de médecines, choisies par nous, et d'après nos observations pour ce marché; 4 caisses calomel; 3 caisses quinquina; 400 onces sulfate de quinine, 3 caisses ipéca; 10 barils alcool pur; 10 barils alun; 3 caisses jus de réglisse; 20 dame-jeannes huile de vitriol; 20 caisses tonique de Kerrande, en baril, mixture pour la fièvre en lisson; jalap; ... ; sel d'epsom; crème de tartre; ... et soude et poudre, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
Droguistes en gros et en détail, encoignure des
2 nov rues de la Commune et Tchoupitoulas.

L'ART DE GRAVER SUR LA PIERRE. Les soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On peut les voir chez eux, cachets en accents, porte-crayons dernier genre. HYDE & GOODRICH,
15 juin 15, rue de Chartres

AVIS.—Restaurant Français.—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que Samedi 20 octobre, il fera l'ouverture d'un NOUVEAU RESTAURANT, rue du Camp, passage de l'Arcade, ci-devant celui occupé ... des bains
L. CANONGE,
Ci-devant restaurateur rue de Chartres, No 118.
17 oct—?

POUR L'INTERIEUR.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA capitaine Chs. Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme il est ci-dessus mentionné et commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredis. Ses emménagemens sont supérieurs, et l'on portera toujours toutes sortes d'attention aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co,
16 oct 26, rue de la Nelle Levée

PAQUEBOT REGULIER

Pour Bâton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à ROBESON & SEWALL.
5 oct 14, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.

Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du frêt, lundi après-midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ; tous les Mercredis, à 10 heures d'ici, et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,
20, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et assuré réparé et assuré A. 1. au bureau de l'assurance. 8 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagemens partira du village Indien situé trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon des voitures pour les transporter, et des wagons pour leurs bagages ou marchandises.
4 oct FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
26 sept J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout construit depuis deux ans, et bien équipé: il peut porter 120 tonneaux et ne tire que 4 pieds et demie. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 nov 38, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Marchand—La vente de ce superbe steamboat qui devait avoir lieu le 1er. du courant, ayant été renvoyée jusqu'au 20 de ce mois, il sera ledit jour offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett & Camp encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.

L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes et les conditions de la vente s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à
5 nov—12 MAUNSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin du Rail Road tous les jours et samedis, après l'arrivée des chars de midi, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 7 nov—30?

DES propositions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'au 1er Décembre prochain, pour la fourniture pendant 12 mois, de la viande fraîche, aux troupes de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'à celles des casernes, situées au bas de la ville. Le contrat devra commencer à dater du 1er. Décembre 1838, jusqu'au 30 Novembre 1839. Ces propositions seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, du jour ci-dessus désigné, heure à laquelle elles seront ouvertes. Le bœuf devra être bon et sain, et coupé par quartiers, en égale proportion, le cou et les pieds devront être exclus. Les jours que la viande devra être livrée, la quantité nécessaire que l'on exigera, et les termes et conditions du contrat peuvent être connus en s'adressant au soussigné, au No. 16, rue Toulouse. Le contractant fera connaître le moyen dont il se propose d'envoyer la viande.
JOHN B. GRAYSON,
15 nov—25 Capt. et commissaire des Subsistances

LES négociants de la Nouvelle Orléans sont respectueusement informés que nous recevrons journellement de New-York, Philadelphie, Boston et Londres, des envois de livres en blanc, papier, librairie, etc., que nous vendrons, comme de coutume, à bon marché, et qu'ils seront tous garantis. S'adresser à la librairie de la Nouvelle Orléans, rue Bienville No. 22.
15 nov NORMAN, STEEL & Co.

RAISINS VERTS—375 JARES!—Les soussignés ayant acheté tout le lot de raisins verts, venus par la Goëlette Valentine de Malaga, offrent à vendre, en gros en détail, cette partie de fruits. Le plus belle qualité arrivée cette année en garantie les jours en bon état.

Plus par le même navire,
100 caisses de Raisins secs M. R.
180 demi caisses, do do
25 balles amandes coques tendres,
50 tambourins figues.
LORSELHE & VALETON,
15 nov 53, rue Royale.

ESCLAVES DE VALEUR A VENDRE—Une jeune esclave de 22 ans, parlant anglais et français, bonne servante de maison, cuisinière passable, et blanchisseuse et repasseuse, elle est très adroite. Un jeune esclave depuis cinq ans dans le pays, âgé de 19 ans, ayant d'excellentes dispositions, honnête et actuellement employé comme domestique de maison.

Ces esclaves sont pleinement garantis. Pour plus amples informations, s'adresser au No. 17, rue du Commerce. 14 nov—6

AVIS—M. COLOMB, Dentiste, étant de retour à la N. Orléans, prévient le public, ainsi que les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance, qu'il a pris un logement très-convenable, No. 135, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

M. Colomb se rendra chez les personnes pour lesquelles son service serait requis. 14 nov—10

AVIS—Les soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de cette ville, en date du 30 juillet 1838, ayant été nommés commissaires pour l'examen et la division des différentes propriétés situées en droite ligne, le rue du Quartier, jusqu'à la paroisse St.-Claude, jusqu'à la jonction avec le chemin de bayou, donnent avis qu'ils ont déposé, ce jour, entre les mains du greffier de la dite Cour de Paroisse, un tableau de toutes les propriétés, qui sera ouvert à l'inspection de toutes personnes intéressées; et à la dite cour, et ... jusqu'à tout publics. Le Samedi 29 Décembre 1838, à toutes parties intéressées les droits ou intérêts seront lésés seront le droit de présenter leurs objections, par écrit, dans les dix jours qui suivront la dite publication, à dater du jour de la première publication, et que le ... à la rue, et ... de la ville, de la ... en anglais et en français, dans deux des gazettes publiées dans cette ville.
Nlle-Orléans, 13 novembre 1838.
J. B. LAMBERT,
G. LEGENDRE,
14 nov—Samedi fine 5j L. ALLARD.

BENJAMIN & LEVERT, Printers, Booksellers, Bookbinders, and Stationers, corner of Chartres and Conti streets, at the commencement of the business season, take this occasion to inform their customers, and the public, that they are prepared to execute with despatch all kinds of
JOB PRINTING,
such as Circulars, Pamphlets, Notices, Bills of Lading, Exchange, Auction Cards, Notices, Catalogues, Notarial Blanks, &c. &c. &c.
ALSO,
The Binding and Ruling to order of all Books, Public Offices and Commercial Books.

They have received by the late arrivals, fresh supplies of stationary articles, such as,
Rodger's Pen knives,
Perryian double pointed pens, extra fine points, warranted genuine,
Gaulbert's Damascus and Metallique pens, warranted genuine,
Pong and other inks and fluids,
Swan, goose and crow quills, of good quality,
London wafers in diameters of 1, 1/2 and 3/4 inch,
London sealing wax, manufactured expressly for them.
Blank books, bound and half bound,
Paper of all kinds,
Large drawing paper,
Blank cards, ivory surface and enamelled,
Colored do enamelled,
Playing cards of different qualities.

They avail themselves of this notice to inform Medical and Legal Gentlemen, that they will in future receive regularly, Medical and Law Books, American and French, of which they have already a small supply, ... 13 nov

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Rubicon du Havre:
100 paires bottes de premier choix,
10 caisses porcelaine blanche,
6 do parfumeries fines,
30 do cognac,
50 do do 1/2 bouteilles,
50 do maraschino,
50 do do 1/2 bouteilles,
25 do Dumbalt,
25 do liqueurs assortis (Sparkling ...),
20 do ... porcelaine do
20 do ... conserves,
20 do prunes de mirabelles à l'eau-de-vie.
LEGENDRE & BERNIAUD,
13 nov 27, rue St. Louis.

EN débarquement du navire Mohawk, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
300 barriques vins fins
1000 caisses de do et ordinaires,
100 paniers bouteilles à cachet,
100 caisses prunes,
50 barils vin blanc de 1re. qualité,
50 do vinaigre blanc;
20 caisses fromage de Gruyère 1re qualité,
100 caisses cerises à l'eau-de-vie,
100 caisses fruits à l'eau-de-vie.
LEGENDRE & BERNIAUD,
13 nov 27, rue St.-Louis.

GRANIT ET MARBRE—Pour façade de maisons, corniches de portes et fenêtres, et pierres frontispices de maisons bourgeoises, monuments de tombeau &c. &c. le tout fourni complet au plans, ou envoyé à quelque endroit que ce soit de la campagne, sous le plus bref délai et aux prix raisonnables. S'adresser à NEWTON RICHARDS
28 oct No 167, rue de la Douane, entre Bienville et Conti

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moses de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.
THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER,
6 nov 26, rue Bienville.

MAGASIN DE MEUBLES NOUVEAUX—Un assortiment complet de Meubles nécessaires, de bonne beauté, se débitent maintenant au No. 57 rue Bienville. JOHN P. ALLEN.
29 oct—1m

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur établissement de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en cette ville, et qu'ils continueront sous la même raison, comme ci-devant, à faire des transactions en commission et par commission.
LAMBERT, BERCIER & Co,
No. 9, Front Levée, où ... du débarcadour des bateaux à vapeur.

Références:

MM Pollain, Bolleau et Brashs, / Holland, Kennedy et Soutter / Robertson et Banks	Nlle Orléans / Norfolk, Va
Maitland, Kennedy et Co. / A. Lebreton / F. Goodard / Edw. D. Tusher, / Lebrun et Harnet, / P. & A. Gibert frères, / Lorey et Lahoux,	New-York. / Boston. / Havre. / Marseille. / Pointe à Pitre (Guadeloupe).

MADAME BOURGOIS, Sage-femme, reçue par la faculté de médecine de Paris et par celle de la Nouvelle Orléans, ayant remplacé Mme. Fabvaux, pendant son voyage en France, a l'honneur de prévenir les Dames de la Louisiane, qui ont bien voulu jusqu'à ce jour l'honorer de leur confiance, qu'elle vient d'établir son domicile rue Royale, No. 147, entre les rues Toulouse et St. Louis.

Elle ose espérer que les Dames de la Louisiane voudront bien lui continuer de l'honneur de leur confiance.
5 nov—3m

E. ... —Pianos excellents, à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
15 nov 80, rue Bienville.